



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 14.11.2023

Visible par le public jusqu'au: 14.11.2026

Numéro de publication: AB02-0000014506

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Aproz Sources Minérales SA

Organisation concernée:

Aproz Sources Minérales SA

CHE-102.560.397

Route de Riddes 327

1994 Aproz (Nendaz)

Type d'autorisation:

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés

art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 23-000148

N° d'établissement: 52253955

Pan d'entreprise: Logistique: commissionnement et chargé d'eau minérale et autres boissons (logistique interne pour / lors de la Production et logistique externe pour la préparation des livraisons de la marchandise)

Personnel: 20 H, 2 F

Validité: 16.03.2023 – 17.03.2025

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: VS

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).